

420 ARBRES

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €

6 B BOULEVARD BERTHELOT – 34000 MONTPELLIER

RCS MONTPELLIER 929 805 935

(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 22 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 22 décembre,

Monsieur Hicham EN NAKHLA, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 420 ARBRES et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société

L'adresse actuelle du siège social est **6 B BOULEVARD BERTHELOT – 34 000 MONTPELLIER**

Elle est remplacée par **31 RUE CLAUDE FRANÇOIS – 34080 MONTPELLIER.**

Cette résolution emporte modification de l'article 4 des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 31 rue Claude François, 34 080 Montpellier.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de Montpellier, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Décision n°2

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Fait à MONTPELLIER, le 22 décembre 2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Hicham EN NAKHLA